



L'Association des femmes autochtones du Canada

Communiqué – Publication immédiate

Les familles en deuil sont déçues par l'appel de Pickton

Ottawa, ON (Le 27 novembre 2009) – L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est consternée par le fait que la Cour suprême du Canada a consenti à élargir la portée de l'appel de Robert Pickton relativement à six accusations de meurtre au deuxième degré. Effectivement, la décision donne plus de raisons à Pickton d'argumenter que les accusations qui pèsent sur lui devraient être annulées. Son procès, qui a pris fin en 2007, est parmi les plus en vue, les plus longs et les plus coûteux de l'histoire du Canada. Un grand nombre des victimes de Pickton étaient Autochtones ou d'ascendance autochtone.

« Robert Pickton a été condamné à l'emprisonnement à vie pour avoir enlevé la vie à six femmes. Chacune de ces femmes était la mère, la sœur, la tante ou l'amie de quelqu'un », a dit la présidente de l'AFAC, Jeannette Corbiere Lavell. « Nous reconnaissons qu'il est extrêmement difficile pour les familles, à cause des appels répétés, de continuer d'avancer dans la voie de la guérison. »

L'AFAC a publié plus tôt cette année un rapport intitulé *Les Voix de nos sœurs par l'esprit : Rapport aux familles et aux communautés, deuxième édition*, qui documente la disparition ou le meurtre de 520 femmes et filles autochtones, au cours des trente dernières années dans la majorité des cas. Quarante-trois pour cent des cas de meurtre n'ont pas été éclaircis. La recherche de l'AFAC indique qu'au moins un tiers des femmes disparues du quartier « Downtown Eastside » (centre-ville est) de Vancouver sont Autochtones ou d'ascendance autochtone.

En plus d'avoir été déclaré coupable sous six chefs de meurtre au deuxième degré, Pickton fait l'objet de vingt autres accusations de meurtre au premier degré. La Couronne ne prévoit pas poursuivre ces autres accusations si les six premières condamnations sont maintenues. L'AFAC considère que cette décision démontre un manque de respect total envers les familles qui ont perdu des êtres chers. « Nos femmes méritent la dignité et le soutien. S'il faut un nouveau procès, ce devrait être pour les vingt autres victimes dont les familles cherchent encore des réponses », a conclu la présidente Corbiere Lavell. L'AFAC offre ses condoléances et son soutien continu aux familles des femmes disparues et assassinées.

Sœurs par l'esprit est une initiative de recherche, de sensibilisation et de politiques de l'AFAC, conçue en réponse au nombre troublant de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. Par le travail effectué dans le cadre de cette initiative, l'AFAC rend hommage aux femmes et aux filles perdues à cause de la violence et se souvient de celles qui sont disparues.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur l'objectif commun de ses associations membres d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, au sein de la communauté autochtone et de la société canadienne. En 2009, alors que nous célébrons notre 35^e année de service, nous sommes fières de continuer à être une voix pour les femmes autochtones.

-30-

Pour obtenir plus d'information :

Joshua Kirkey, conseiller en communication
Association des femmes autochtones du Canada
613- 722-3033 poste 231, cellulaire 613-290-5680
jkirkey@nwac-hq.org